

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25109074

Déposé / Reçu le

21 AOUT 2025

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **458 339 252**

Nom

(en entier) : **Ilya Prigogine asbl**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Campus de la Plaine - Bâtiment HA, Boulevard du Triomphe accès 2,
CP 220/01, 1050 Bruxelles**

Objet de l'acte : Décès et remplacement - Désignation du Commissaire aux comptes

A. L'Assemblée générale de l'asbl Ilya Prigogine, réunie régulièrement le 19 juin 2025 et le quorum étant atteint, a pris acte de :

- le décès de Monsieur Michel Maes
- le décès de Monsieur Ralph Coeckelberghs

L'Assemblée générale a validé la reprise du mandat d'administrateur de Monsieur Maes par Madame Christine Antierens, déjà membre effectif de l'Association.

Désormais le Conseil d'Administration se compose comme suit :

ANTIERENS Christine, administrateur;
BARDAXOGLU Nicole, administrateur;
BETTENS Michel, administrateur;
CARPENTIER Alain, administrateur;
CASTELEIN Pierre, Secrétaire général;
COETS Patrick, Trésorier;
GILLET Thomas, administrateur;
MAHIEU Jean Luc, Président;
MALFAIT Philippe, administrateur;
MONS Willy, administrateur;
POQUET Andrée, administrateur;
ROGEMAN Yves, administrateur;
TERMONIA Arnaud, administrateur;
VANHERWEGHEM Jean-Louis, Vice-Président.

Désormais l'Assemblée générale se compose de 21 membres :

ANTIERENS Christine,
BARDAXOGLU Nicole,
BELOT Jean-Luc,
BETTENS Michel,
CARPENTIER Alain,
CASTELEIN Pierre,
COETS Patrick,
GILLET Thomas,
GORAY Eddy,
HAEMELS Carine,
MAGERMAN Françoise,
MAHIEU Jean Luc,
MALFAIT Philippe,
MONS Willy,
MOSER Muriel,
POQUET Andrée,

ROGEMAN Yves,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge

TERMONIA Arnaud,
VAN BEVER Dan,
VANHERWEGHEM Jean-Louis,
VERBIST Janine.

B. L'Assemblée générale a, au cours de la même réunion, pris la décision suivante : En suivi de la décision de l'AG du 15 juin 2023 de donner mandat au CA pour effectuer le marché public relatif au renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes pour les exercices comptables 2024-2025-2026, le mandat de commissaire a été confié à la Srl RSM InterAudit pour une durée de trois ans à compter de l'exercice comptable 2024. RSM InterAudit a désigné comme représentant Monsieur Laurent Van der Linden, réviseur d'entreprises, pour l'exercice de ce mandat. Les honoraires annuels du mandat de commissaire sont fixés à 13.900,00 EUR/an HTVA (21%) pour les comptes annuels, indexés, montant auquel s'ajoute annuellement la participation aux frais de fonctionnement de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Conformément à l'article 31 des statuts, l'asbl est valablement représentée par deux administrateurs, en l'occurrence Monsieur Jean Luc Mahieu, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Patrick Coets, Trésorier.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)